

23 mars 2023

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 17 mars 2023

**Présents** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **La Merlatière** : Philippe BELY – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD pouvoir à Nathalie BODET – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO pouvoir à Eric SALAÜN

**Secrétaire de séance** :

En exercice : 30

Présents : 25

Votants : 30

Quorum : 16

**N° 081-23 – Avenant à la convention de facturation avec Vendée eau intégration de la commune déléguée de Boulogne à Essarts en Bocage**

Considérant que la convention n°VE-08-05-2022 pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers sur la commune de Boulogne à Essarts en Bocage a pris fin le 31 décembre 2022. Ceci correspond à la fin du contrat d'affermage en matière d'assainissement collectif et passage au contrat de prestation de service de STSG.

Considérant qu'afin d'actualiser la convention de facturation de la redevance assainissement pour les systèmes en régie, il est nécessaire d'établir un avenant à celle-ci, pour intégrer la commune de Boulogne à Essarts en Bocage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver la modification de l'avenant relatif à la facturation de l'assainissement pour la commune de Boulogne à Essarts en Bocage.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer l'avenants relatifs aux modifications de cette convention.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 31 mars 2023

Le Président,  
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).